

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2016

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, INCAGARAY René, PRIBAT André, UTHURRY Dominique, ELICABE Yves, ELICABE Nicolas, PARADIS Sébastien
IRIART Otxanda,
GARCIA Patrice (Procuration à Jean Pierre Iriart)

Absents : Aurélie SOLANILLE, Hélène IRIART

Secrétaire de séance : ELICABE Yves

Vote Budgets 2016

1. Budget Général Primitif 2016 :

CONTEXTE

National :

Croissance atone et déficit des finances publiques nécessitant un effort partagé entre l'Etat et les collectivités

→ Diminution des dotations de l'Etat (-3.6 Mds en 2015, autant ou plus en 2016 et 2017)

- Des compensations aujourd'hui mises à la charge des collectivités
- Relèvement des exigences pour bénéficier du FPIC. Le **FPIC** (Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales) est un mécanisme de péréquation instauré par la Loi de Finances 2012. Il vise à prélever une partie des ressources dans des territoires pour les reverser à d'autres, moins favorisés. Son montant était de 570 M€ en 2014. Il augmente progressivement (780 M€ en 2015) pour atteindre 2% des recettes fiscales en 2016, soit 1 Md €
- Taux d'intérêt encore bas et disponibilité de crédits pour les collectivités car ralentissement de l'investissement.
- Augmentation des cotisations retraites, revalorisation de la catégorie C.

Régional/Départemental :

- Des collectivités (Conseil Régional, Conseil Départemental) en tension financière

Commune :

- Diminution des dotations (et donc des recettes).
- Population en augmentation : on est revenu au niveau de 1999
- Une bonne maîtrise de la « santé » financière de la Commune

→ Epargne

- **Epargne brute ou capacité d'autofinancement** = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses Réelles de fonctionnement (intérêts compris)
- En 2015 : **38 127.28 €**
- **Epargne nette**= Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses Réelles de fonctionnement (intérêts compris) - Remboursement du capital des emprunts
- En 2015 : **20 990.45 €**

→ Endettement

- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2015 est de 278 710.24€. Le niveau d'endettement d'une collectivité se mesure à partir d'un ratio appelé « capacité de désendettement ». Il identifie en nombre d'années d'épargne brute, l'endettement de la collectivité. Il permet de savoir le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de la dette.
- Pour la Commune ce ratio est donc : **278 710.24€ / 38 127.28€ = 7,31 années.**

Budget 2016

→ Principales évolutions charges de fonctionnement 2016 :

- 6 000€ = fonctionnement salle communale
- 2 000€ = Borthelle (élagage tilleuls fronton Abense + divers)
- 1 982€ = amortissement 1/5ème travaux SIGOM 2015
- 111€ x 12 = -1 332€ baisse indemnités maire et 1^{er} adjoint
- 3 000€ = SDEPA branchement Chastel

→ Principales évolutions recettes de fonctionnement 2016 :

- DGF : -8% → - 3 456 €
- FPIC : -10% → - 511 €
- Bases taxes → pas d'augmentation ou très peu des valeurs locatives
- Transfert charges de personnel vers budget assainissement → 4 500€
- Recettes salle communale : remboursement charges + locations → 3 000€

→ Les investissements 2016

- Sala + place Alos : fin des travaux mi-juin au maximum. Reste à régler 346 000€ HT à financer avec 327 000€ de subvention + autofinancement
- TVA : 26 000€ à avancer. Remboursement de 20 000€ dans deux ans.
- Extension réseaux projet Chastel : 14 000€
- SIGOM : solde travaux = 7 000€
- Bâtiments : accessibilité. Etudes par APGL = 3 000€

Le conseil municipal, vote le budget primitif 2016 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent

En fonctionnement à la somme de **613 097 €**

En investissement à la somme de **306 464€**

Prog investissement 2016	Coût	Subvention	Emprunt	Autofinancement
Voirie route Kihillaborda (solde)	1000			1000
Salle communale	106.805	216.000		
Espaces publics + rd247	240.195	110.800		129.395
Défense incendie	25.200			25.200
Eclairage public	61.335	35.213	26.122 (SDEPA)	
Travaux Gave	6.555			6.555
eTUDE accessibilité ERP	2.700			2.700
Matériel divers	4.300			4.300
OPERATIONS FINANCIERES				
Remboursement capital emprunts	16.302	2.589 (FCTVA)		13.713

Vote des impôts locaux 2016.

Le Conseil Municipal, **considérant** que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **73.035€**, après en avoir délibéré, **fixe** les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Pr mém. Taux Année 2015	Taux voté 2016	Bases 2016	Produit 2016
F. N. B :	36,12%	37,20%	13.300	4.947
F. B :	9,87%	10,17%	293.900	29 889
T. H :	8,25%	8,50%	449.400	38.199
TOTAL				73.035€

Vote des subventions 2016

Le conseil municipal vote les subventions suivantes.

A.C.C.A ALOS	100,00
AAPPMA BASABURUA	50,00
AMICALE LAIQUE HAUTE SOULE	305,00
ASS.BASABURIA IKASTOLA (9*1085€/enfant)	9.765,00
ATHARRAZTARRAK	380,00
ATHARRAZTEKO ESKOLA	100,00
AZIA	300,00
BASABURUKO IHAUTERIAK	230,00

COMITE FETES	620,00
HEMEN	150,00
RADIO MENDILILIA	76,00
XIBEROKO BOTZA	76,00
ZIBERO SPORT TARDETS	534,00

INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS

Afin de palier à la baisse des dotations, pour réduire les dépenses de fonctionnement, le maire propose de baisser à nouveau les indemnités de fonction.

Le conseil municipal

Pour le maire :

DECIDE avec effet au 1er janvier 2016 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 12,10% de l'indice 1015 (valeur de l'indice 100 : 55 56)

Pour les adjoints :

DECIDE et avec effet au 1er janvier 2016 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints aux Maire

1. Pour le 1er adjoint, au taux de 4,5% de l'indice 1015 (valeur de l'indice 100 : 55,56)
2. Pour le 2nd adjoint, au taux de 5,94% de l'indice 1015 (valeur de l'indice 100 : 55,56)

Budget Primitif eau et assainissement 2016

Le conseil municipal, vote le budget primitif 2016 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent

En fonctionnement à la somme de **77 651€**

En investissement à la somme de **58.321€**

Budget SPANC 2016

Le conseil municipal, vote le budget primitif 2016 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent

En fonctionnement à la somme de **506€**

En investissement à la somme de **882€**

Budget CCAS 2015

Le conseil municipal, vote le budget primitif 2015 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent

En fonctionnement à la somme de **1.429€**

EPCI Pays Basque

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur l'arrêté préfectoral du 11 mars 2016 portant approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Pyrénées-Atlantiques dans un délai de 75 jours, l'absence de délibération dans ce délai valant approbation. Pour le Pays Basque la proposition est la suivante :

- ⇒ Création d'une communauté d'agglomération du Pays Basque
- la fusion des 10 EPCI à fiscalité propre qui le composent pour constituer une Communauté d'Agglomération Pays Basque. Au surplus, cette rationalisation répond au souhait des élus du Pays Basque de faire évoluer le pays vers un EPCI à fiscalité propre unique.

Considérant l'avis favorable du Conseil Municipal au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale émis le 30 octobre 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'arrêté préfectoral du 11 mars 2016 portant approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Pyrénées-Atlantiques qui prévoit la création d'une Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (8 pour et 1 abstentions)

- **DONNE SON ACCORD** à la création du futur EPCI qui prévoit la création d'une Communauté d'Agglomération du Pays Basque, dont le périmètre est défini par l'arrêté préfectoral du 11 mars 2016

DIVERS

➤ Tarif Location salle communale (avec caution et état des lieux)

	Villageois	HORS COMMUNE	Association Hors communes
TARIF A LA JOURNEE	75€	225€	100€
TARIFS AU WEEK END (vendredi à dimanche soir)	150€	450€	160€
ASSEMBLEE GENERALE			60€
SPECTACLES			330€